



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

16-22 SEPTEMBRE

Règlement de participation à la promenade en vélo du 17 septembre 2022

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Les chiens sont interdits.

Les mineurs ne peuvent participer qu'à condition d'être accompagnés d'un adulte. Ceux-ci sont sous leur responsabilité.

Chaque participant s'engage à :

- Être au point de départ à l'heure indiquée dans le mail de confirmation d'inscription ;
- Avoir la condition physique requise pour la pratique du vélo, en l'espèce une promenade de 25km sur la Vigne à vélo ;
- Avoir une tenue appropriée à la pratique du vélo ;
- Avoir et porter un casque de vélo pendant les déplacements à vélos ;
- Emporter avec lui une bouteille d'eau ;
- Apporter une entrée ou un plat ou un dessert qui sera partagé avec les autres participants de la promenade à la pause déjeuner ;
- Venir au point de départ de la promenade par ses propres moyens ;
- Venir avec son vélo personnel en parfait état de fonctionnement et remplissant les conditions de sécurité notamment des freins en bon état de fonctionnement et des pneus gonflés ;
- Respecter les consignes données pendant l'animation ;
- Appliquer les gestes barrières « Covid-19 » ;
- S'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de contacts avec une personne atteinte du Covid-19 ;
- Informer DPVa dans les plus brefs délais de son impossibilité à participer à la promenade ;
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile le couvrant lui et les éventuels mineurs l'accompagnant en cas de dommages causés aux autres participants ou de chutes de leur propre fait.

La promenade démarre à 10h à l'entrée de la Vigne à vélo située Boulevard Comte Murair à Draguignan et se termine au retour à ce même point.

Tout participant souhaitant quitter la promenade avant le retour à Draguignan reviendra par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.